

12421 - Réhabilitation des vestiaires et sanitaires du bâtiment principal de collecte des ordures ménagères à Tonnay-Charente

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2024-0021
Date limite de remise des plis	29 / 05 / 2024 à 12 heures
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Communauté d'agglomération Rochefort Océan

Représentant : Hervé BLANCHÉ Président

Adresse :

3 Avenue Maurice Chupin

Parc des Fourriers

BP 50224

17304 ROCHEFORT

Téléphone : 05 46 82 17 80

Courriel : commandepublique@agglo-rochefortocean.fr

Site internet : <https://www.agglo-rochefortocean.fr/marches-publics>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Réhabilitation des vestiaires et sanitaires du bâtiment principal de collecte des ordures ménagères à Tonnay-Charente**

Le personnel de l'entreprise titulaire du marché de la collecte des ordures ménagères est de 50 personnes environ à ce jour.

Le bâtiment loué est une propriété CARO (Communauté d'Agglomération Rochefort Océan).

Ce bâtiment a été construit en 1998. Les installations sanitaires ne sont plus adaptées et réglementaires.

Le projet consiste à agrandir la zone : vestiaires et sanitaires afin d'améliorer les conditions du personnel et de répondre aux réglementations en vigueur.

Code CPV	Libellé CPV
45454100-5	Travaux de réfection

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Réhabilitation des vestiaires et sanitaires du bâtiment principal de collecte des ordures ménagères à Tonnay-Charente
 Acheteur	Communauté d'agglomération Rochefort Océan
 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	8 lots
 Lieu d'exécution	6 route de Surgères - 17430 TONNAY-CHARENTE
 Délai	6 mois - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible
 Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale
 Pénalités de retard	50 € par jour de retard
 Variation des prix	Révisibles (formule) formule variable selon les prestations
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 8 lots :

Type	Objet, délai
Lot 1	Démolition, gros œuvre, 6 mois à compter de l'OS de démarrage (CPV 45111100-9 : Travaux de démolition - 45223220-4 : Travaux de gros œuvre)
Lot 2	Charpente métallique, bardage, menuiseries extérieures, serrurerie, 6 mois à compter de l'OS de démarrage (CPV 45261100-5 : Travaux de charpente)
Lot 3	Cloisons, isolation, faux-plafonds, 6 mois à compter de l'OS de démarrage (CPV 45410000-4 : Travaux de plâtrerie)
Lot 4	Ventilation, plomberie, sanitaires, 6 mois à compter de l'OS de démarrage (CPV 45330000-9 : Travaux de plomberie)
Lot 5	Electricité, courant fort et faible, 6 mois à compter de l'OS de démarrage (CPV 45317000-2 : Autres travaux d'installation électrique)
Lot 6	Peinture, 6 mois à compter de l'OS de démarrage (CPV 45442100-8 : Travaux de peinture)
Lot 7	Carrelage, faïence, 6 mois à compter de l'OS de démarrage (CPV 45431000-7 : Carrelages)
Lot 8	Sol souple, 6 mois à compter de l'OS de démarrage (CPV 45432111-5 : Travaux de pose de revêtements de sols souples)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

L'attention des candidats des lots 1, 2 et 3 est attirée sur la mise en œuvre d'éléments à caractère social dans les conditions d'exécution du marché, en application de l'article R2111-10 du Code de la commande publique et définis à l'article 6.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Le lot 6 - Peinture est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique en application de l'article L2113-13 du Code de la Commande Publique

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.agglo-rochefortocesan.fr/marches-publics>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Acte d'engagement
- CCAP
- Fiche Insertion sociale
- DPGF
- RICT - RAPPORT INITIAL DE CONTROLE TECHNIQUE
- PGC - Plan général de coordination
- Cadre de mémoire technique

- CCTP clauses communes + 1 CCTP par lot

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats peuvent de manière facultative effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- Personne à contacter : Jérôme DORINET Tel : 06 18 67 26 13

- Dates et horaires : sur rendez-vous uniquement.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

Il ne sera répondu à aucune question pendant la visite dans la mesure où les candidats doivent les poser via le profil d'acheteur.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info/>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Redressement judiciaire	<i>Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
Fiche Insertion sociale	<i>Fiche insertion sociale pour les lots concernés (1, 2 et 3)</i>
Cadre de mémoire technique	<i>Cadre de mémoire technique fourni dans le DCE entièrement complété</i>
DPGF	<i>Décomposition du prix global et forfaitaire</i>
Fiches techniques	<i>Fiches techniques</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

DCAJCP - Service Marchés Publics
3 avenue Maurice Chupin
Parc des Fourriers
17300 ROCHEFORT

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier. Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule

responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antisipam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (60 %)	Valeur technique
- Références pertinentes au regard de l'objet du marché (20 pts)	La pertinence des références présentées au regard de l'objet du marché sera notée sur 20 points.
- Moyens humains et matériels affectés au chantier (15 pts)	L'adéquation des moyens en personnel et matériels mobilisés sera notée sur 15 points
- Méthodologie technique (15 pts)	La qualité de la méthodologie présentée sera notée sur 15 points.
- Hygiène, sécurité, protection de l'environnement (10 pts)	La pertinence des mesures prises en matière d'hygiène, sécurité et protection de l'environnement sera notée sur 10 points.
2. Prix (40 %)	Prix calculé selon la formule suivante : $40 \times (\text{montant de l'offre la plus basse} / \text{montant de l'offre considérée})$

Chacun des sous critères décrits ci-dessus fera l'objet d'une notation sur la base du barème suivant :

- 0 : Offre ne comportant pas d'éléments permettant d'analyser le critère ou le sous-critère
- 1 : Offre répondant de façon très insatisfaisante aux attentes exprimées au travers du critère ou du sous-critère
- 2 : Offre répondant de façon insatisfaisante aux attentes exprimées au travers du critère ou du sous-critère
- 3 : Offre répondant de façon moyenne aux attentes exprimées au travers du critère ou du sous-critère.
- 4 : Offre répondant de façon satisfaisante aux attentes exprimées au travers du critère ou du sous-critère.
- 5 : Offre répondant de façon très satisfaisante aux attentes exprimées au travers du critère ou du sous-critère

Utilisation du barème :

Une note sur 5 sera obtenue sur chacun des critères ou sous critères qualitatifs. Celle-ci sera pondérée par rapport au poids de chaque sous-critère.

Ainsi une note de 3/5 donnera un total de 18 points si le sous-critère est pondéré à 30 : $3/5 \times 30 = 18$

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de

Document	Descriptif
	l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
RIB	Un RIB

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.info/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Poitiers
 CS 80541
 15, rue de Blossac
 Hôtel Gilbert
 86020 POITIERS CEDEX
 Téléphone : 0549607919 - Télécopie : 0549606809

Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@agglo-rochefortoccean.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaire candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)